

Extrait des délibérations
Conseil municipal du 15 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 33
 Nombre de présents : 26
 Nombre de pouvoirs : 05
 Nombre de votants : 31

Convocation transmise le 8 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de MELLE, légalement convoqué, s'est réuni Salle des fêtes de St Martin lès Melle, 79500 Melle, sous la présidence de Monsieur Sylvain Griffault, Maire.

Présents :

BASSEREAU Véronique	DIAZ TORRES GOITIA Elsa	PENIGAUD Jean-Christophe
BERNARD-RIVIERE Mélanie	GRIFFAULT Sylvain	POTIER François
BILAUD Line	HERBOUT Bruno	PUTEUX Sylvain
BOURSIER Virginie	KLINGLER Sarah	SABOURIN BENELHADJ Muriel
CHAUVEY Christophe	LABROUSSE Christophe	SERVANT Françoise
COURTIN Béatrice	LOGETTE Kevin	SIMIONI Jean-François
COUTINEAU Liliane	LUSSEAU Christian	SUIRE Catherine
DALLAUD Hélène	MANGUY Fabienne	TEXIER Jérôme
DEVINEAU Bertrand	OUVRARD Pierre	

Absents ayant donné pouvoir :

BERTRAND Johnny	à	PUTEUX Sylvain
BRUNET Pascal	à	DEVINEAU Bertrand
GICQUIAUD Floriane	à	TEXIER Jérôme
GIRAULT Anne	à	DEVINEAU Bertrand
LAJOIE Sylvie	à	SABOURIN BENELHADJ Muriel

Absent excusé : VEZIEN Christian

Absent : LACOTTE Claude

Secrétaire de séance désigné par l'assemblée : Sylvain Puteaux

092/ Cession des parcelles D558 et D559 à l'ancienne décharge de Loubeau – Melle

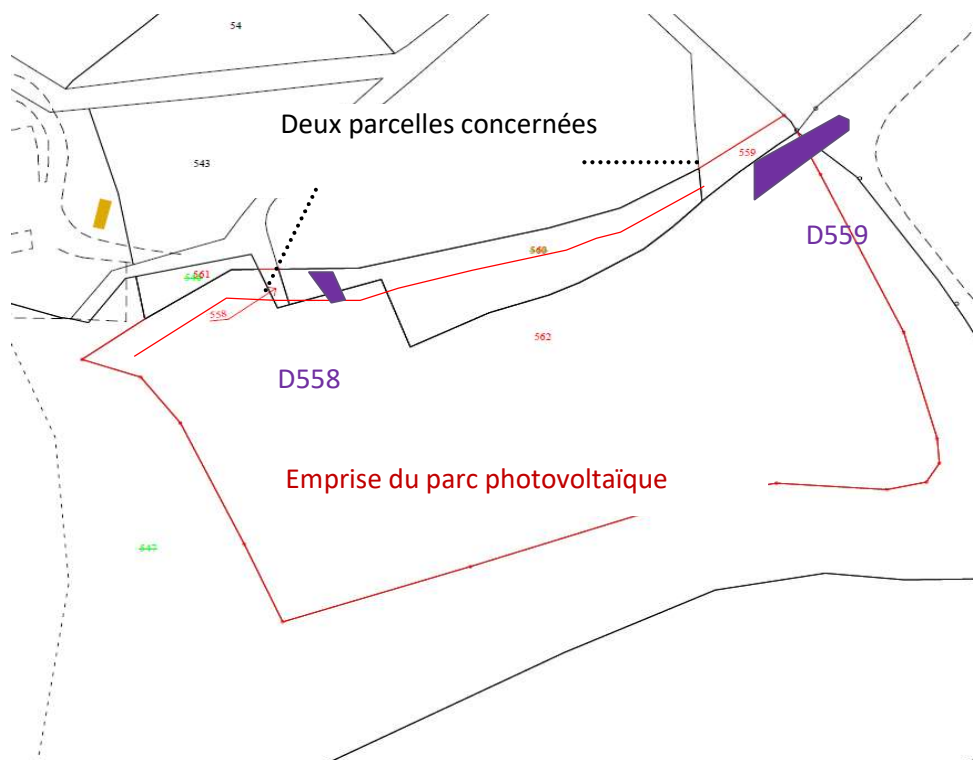
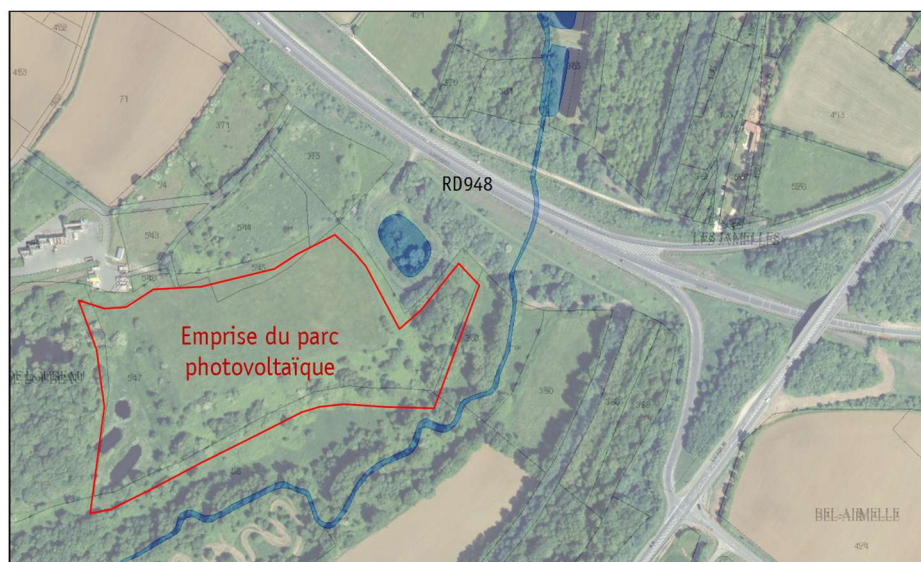
Jérôme Texier expose :

A la fin de l'exploitation de l'ancienne décharge d'ordures ménagères de Melle en 2000, l'ancien SICTOM de Loubeau, en tant que gérant, a initié par un appel à projets pour le déploiement d'un parc photovoltaïque sur une partie de la parcelle. Ladite parcelle D552 est propriété de la Communauté de communes Mellois en Poitou depuis la fusion des communautés de communes. La société Soleia, du groupe JP Energie Environnement a été retenue pour développer le projet. Un permis de construire avec instruction par les services de l'Etat a été accordé le 17 mai 2018. Le projet consiste à développer environ 12 000 m² de

panneaux photovoltaïques pour une puissance de 1,7 MW. Ce site a été réhabilité et a fait l'objet d'un suivi régulier.

Dès sa création en 1980, l'ancienne décharge intégrait deux morceaux de chemins communaux. Le projet de parc photovoltaïque en cours aujourd'hui, a donc, lui aussi, été construit en intégrant ces deux morceaux de chemin.

Afin de régulariser cette situation ancienne, la Communauté de communes propose de les acquérir. Les parcelles D558 d'une superficie de 48 m² et D559 d'une superficie de 194 m² ont donc été créées en vue de leur acquisition par la Communauté de communes.



Considérant le projet de création de parc photovoltaïque sur une parcelle communautaire,
Vu le fruit de la négociation amiable avec la Communauté de communes,
Après en avoir débattu, à l'unanimité moins une abstention, l'assemblée décide :

- d'accepter la cession à titre gracieux des parcelles D558 et D559 d'une superficie totale de 242 m², situées à l'ancienne décharge d'ordures ménagères de Melle, à Loubeau ;
- de dire que les frais de bornage, d'actes et autres accessoires à la vente seront à la charge de l'acheteur, conformément à la négociation amiable menée ;
- d'autoriser M. le Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Sylvain Griffault